



GÉRER ET ANIMER SON ÉQUIPE

FORMATION COURTE - RH

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES : L'ESSENTIEL POUR L'ARTISAN

OBJECTIFS

- Distinguer les règles du Droit du Travail dans la gestion du personnel
- Identifier les obligations de l'employeur en matière de formation des salariés
- Reconnaître la notion de santé et de sécurité au travail
- Adopter une posture managériale de proximité en s'appuyant sur des outils de dialogue

Vous voulez devenir un chef du personnel responsable ? Cette formation en Ressources Humaines est incontournable pour appréhender tous les aspects de la gestion du personnel de votre entreprise artisanale. En effet, signer des contrats de travail entraîne, pour l'employeur que vous êtes, des droits et des obligations à l'égard de vos salariés que vous devez connaître. Cette formation est structurée pour vous apporter les savoirs et savoir-faire de base sur tout le processus RH.

PRÉREQUIS

Avoir pour mission la gestion du personnel au sein de l'entreprise

PUBLIC

Chef d'entreprise artisanale
Conjoint collaborateur
Associé
DRH ou RRH
Salarié

DURÉE

2 jours : 14 heures

INTERVENANT

Formateur Consultant expert en Ressources Humaines ayant une grande connaissance du milieu de l'artisanat

DATES ET LIEUX

CMA Schiltigheim : 5 et 12 juin 2020
CMA Mulhouse : nous consulter
CMA Colmar : 17 et 24 avril 2020

TARIF

490 € * pour les chefs d'entreprise (*prise en charge par le Conseil de la Formation de la CRMA Grand Est sous réserve de budget disponible)
560 € * pour les salariés (*prise en charge totale ou partielle par les OPCO)
Se renseigner auprès de nos conseillères en formation

CONTACTS

Conseillères en formation :

→ BAS-RHIN

Angélique DIEUAIDE
03 88 19 79 18
infofc67@cm-alsace.fr

→ HAUT-RHIN

Agnès LUSTENBERGER
03 89 20 84 55
infofc68@cm-alsace.fr



GESTION DES RESSOURCES HUMAINES : L'ESSENTIEL POUR L'ARTISAN



GÉRER ET
ANIMER SON ÉQUIPE

PROGRAMME

JOUR 1

1. Les obligations de l'employeur :

- les obligations à l'embauche
- l'affichage obligatoire
- la durée du travail et les temps de repos
- les congés
- les conventions collectives

2. Les contrats de travail :

- les éléments constitutifs du contrat de travail : mentions obligatoires et clauses particulières
- le CDI
- les cas de recours aux CDD
- le contrat de chantier
- la période d'essai

JOUR 2

3. La formation professionnelle :

- le plan de formation et les financements
- le Compte Personnel de Formation
- l'entretien professionnel obligatoire

4. La santé et la sécurité au travail :

- les conditions de travail et les risques professionnels
- le Document Unique
- le bien-être au travail

5. Le management :

- la notion de compétences et l'écart de performance
- l'organigramme et les fiches de poste
- la communication et la motivation de l'équipe



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Formation en présentiel

Alternance d'échanges, d'apports théoriques, de travaux en sous-groupes

Méthodes interactives en groupe et sous-groupes, supervisées par l'intervenant

ÉVALUATION

Remise d'une attestation individuelle de formation

Questionnaire de satisfaction en fin de stage